

Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Paris, le 9 novembre 2018

Le secrétaire général du syndicat national CGT

à

Monsieur le directeur des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines des greffes

Ministère de la justice 13 Place Vendôme 75042 Paris cedex 1

OBJET : propositions face à la situation du tribunal de grande instance de Cayenne.

Monsieur le directeur, Monsieur le sous-directeur,

Une délégation de notre syndicat national, composée de Corinne Lambla, secrétaire nationale, et de moi-même, s'est rendue en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe le mois dernier, comme nous l'avions fait il y a deux ans, afin de rencontrer nos collègues des différentes juridictions et SAR, et d'y tenir des réunions d'information syndicale.

Sur Cayenne, un premier constat s'est immédiatement imposé : depuis deux ans, la situation du T.G.I. de Cayenne s'est profondément dégradée.

Sur un effectif théorique de 62 fonctionnaires, il n'y a actuellement que 56 fonctionnaires affectés, soit 10 % de postes vacants.

Palais de Justice - 4, boulevard du Palais - Esc. F - 1er étage/Entresol n° 1 75001 PARIS Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 - Tél. 01.44.32.52.04 - Fax : 01.46.33.26.98 Courriel : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : http://cgt-justice.fr

Lors de notre passage, 10 fonctionnaires étaient en arrêt maladie, le sous-effectif entraînant une surcharge de travail pour les collègues, et ces conditions de travail fortement dégradées ayant pour conséquences de nouveaux arrêts de travail lorsque certains agents sont aptes à reprendre.

Les agents présentent tous les signes des risques psycho-sociaux.

Dans un contexte que nous qualifierons de néo-colonial, où certains magistrats considèrent qu'ils travaillent à plus de 100 % mais que les fonctionnaire ne travaillent qu'à 60 ou 80 %, les tensions sont visibles.

De plus, le conditions de travail se sont fortement dégradées.

En dehors des travaux sur le bâtiment, qui se déroulent alors que celui-ci reste occupé (et même si les travaux les plus bruyants sont effectués de nuit), d'autres problèmes se posent :

- en termes de sécurité, puisqu'une greffière a fait récemment l'objet d'une agression physique violente dans la rue à proximité immédiate du palais de justice,
- les locaux n'étant pas sécurisés, des SDF dorment la nuit à l'intérieur de la juridiction,
- en termes d'hygiène, d'insalubrité, puisque la présence de rats, et même de chauves-souris, a été constatée dans les locaux.

En l'état, une telle situation ne peut qu'empirer, et des décisions radicales doivent être prises.

Il y a une quinzaine d'années (plus précisément en 2002), du fait d'une difficulté très importante concernant la régie du TGI de Cayenne, l'administration centrale avait décidé l'envoi de 3 greffiers pendant 3 semaines (sur la base du volontariat, suite à une note diffusée sur les ressorts des cours d'appel de Paris et Versailles).

Aujourd'hui, notre syndicat CGT vous fait deux propositions cumulatives :

- à court terme, l'envoi d'une dizaine de greffiers en mission pendant trois mois, bien évidemment sur la base du volontariat, renforçant momentanément les effectifs du TGI de Cayenne, afin que le manque d'effectifs ne réagisse sur les conditions de travail des uns et des autres en amplifiant l'absentéisme pour cause de maladie, et notamment de burn out ;
- à moyen terme par l'organisation d'un concours régionalisé de greffiers, offrant des postes uniquement sur le ressort de la cour d'appel de Cayenne.

Certes, tout le monde peut se présenter à un concours régionalisé, nous l'avions constaté il y a plusieurs années lors d'un concours régionalisé sur les cours de Paris, Versailles et Douai, mais l'affectation obligatoire sur le ressort de Cayenne limiterait le recrutement à des candidatEs motivéEs.

De la même façon, un concours régionalisé d'adjoints administratifs pourrait peutêtre également être envisagé.

Ce sont donc les deux propositions que nous vous faisons, en accord avec la section UTG – CGT de notre syndicat en Guyane, et nous sommes bien évidemment prêts à en discuter avec vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, Monsieur le sous-directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le syndicat national CGT, le secrétaire général,

Michel Demoule